

Une autre émission sur la maturité 15 ans (in fine) : L'Etat du Sénégal, un émetteur de référence

L'Etat du Sénégal souhaite lever des fonds à travers une émission spéciale d'Obligations de Relance (OdR) sur la maturité **15 ans (in fine)** ce **10 décembre 2021**.

Cette opération sans aucun doute, contribuera aux efforts de relance économique du pays mais également à dynamiser le Marché Financier de l'UMOA, afin de le hisser au niveau des meilleurs standards.

La qualité de signature de l'Etat du Sénégal sur le marché financier et son poids économique dans la zone UEMOA, en font un émetteur de référence et positionnent ses titres publics comme étant des placements sûr et attractifs, offrant un bon risque-rendement.

Retrouvez tout au long de notre article, les caractéristiques de cette émission ainsi que quelques indicateurs macroéconomiques de l'émetteur.

Sénégal, deuxième puissance économique de la zone UEMOA

Le Sénégal est l'un des pays les plus stables d'Afrique, ayant connu des alternances politiques pacifiques depuis son indépendance en 1960. Il est à ce jour la deuxième puissance économique de la zone UEMOA après la Côte d'Ivoire, avec un PIB estimé à 14 185 milliards de FCFA en 2020, selon la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Son économie relativement diversifiée, est principalement tirée par le secteur tertiaire qui représentait 44,3% du PIB en 2020, même si ce secteur a été fortement impacté par la pandémie de la COVID-19.

D'après la Direction de la Prévision et des Etudes Economique (DPEE), les perspectives économiques du Sénégal seraient bonnes à moyen terme. En effet, après un ralentissement en 2020 en lien avec la crise sanitaire et ses conséquences économiques qui ont porté la croissance économique à 1,5% (après 4,4% en 2019), cette dernière devrait s'accélérer à partir de 2021 et atteindre 5,0% avant de s'établir à 5,5% en 2022. De plus, le pays devrait

atteindre une croissance à deux chiffres en 2023 à la faveur de l'exploitation commerciale du gaz et du pétrole.

Le Plan Sénégal Emergent (PSE) mis en place depuis 2014, joue un rôle considérable dans cette croissance économique et vise à transformer le pays en une économie émergente à l'horizon 2035. Ce plan qui en est à sa deuxième phase, s'étalant sur la période 2019-2023, vise, via le PAP 2A (Plan d'actions prioritaires ajusté et accéléré), un taux de croissance moyen de 8,7% sur la période 2021 – 2023.

Cette phase est caractérisée par les axes stratégiques majeurs suivants (i) la promotion d'une agriculture intensive, abondante, de qualité et résiliente ; (ii) la construction d'un système de santé inclusif ; (iii) l'élaboration d'une structure éducative performante ; (iv) le développement d'un secteur privé national fort ; (v) le renforcement de la protection sociale ; et la transformation industrielle et numérique.

S'agissant des finances publiques, l'Etat du Sénégal a fourni beaucoup d'efforts en réussissant à maîtriser les dépenses publiques et à accroître les ressources budgétaires. Une réduction progressive du déficit budgétaire devrait être observée à moyen terme. Le déficit budgétaire rapporté au PIB, passerait de 6,4% en 2020 à 6,34% en 2021 avant de s'établir à 4,8% en 2022 et se stabiliser autour de 3,0% à partir de 2023. Cette réduction du déficit budgétaire devrait entraîner une baisse du taux d'endettement à partir de 2022. Le taux d'endettement du Sénégal est attendu à 64,6% en 2021 après un niveau de 62,8% en 2020 et devrait se situer à 63,8% en 2022 en deçà de la norme communautaire fixe de 70%.

Les caractéristiques de l'émission

L'Etat du Sénégal envisage une émission d'Obligations Assimilable du Trésor (OAT) de maturité 15 ans par voie d'adjudication sur le MTP pour un montant I de 70 milliards de FCFA.

Ces titres offriront un taux de coupon annuel de 6,15% et leur remboursement se fera in fine, c'est-à-dire que la totalité du montant emprunté sera remboursée le premier jour ouvré suivant la date d'échéance. Le paiement des intérêts se fera annuellement dès la première année, sur la base du taux de coupon à 6,15 % et du montant investi. Concernant l'échéance, elle est fixée au 13 décembre 2036.

Pour rappel, les OAT de cette année 2021, sont des Obligations de Relance et sont éligibles non seulement aux Guichets de Refinancement de la BCEAO, mais surtout bénéficient de

l'accès au Guichet spécial de Relance pour 6 mois renouvelable, pendant toute leur durée de vie, au taux minimum de soumission aux adjudications de la BCEAO. Leur liquidité est par conséquent renforcée sur le Marché des Titres Publics de l'UEMOA.

Bien que l'accès aux Guichets de la BCEAO soit réservé uniquement aux banques de l'Union, les investisseurs institutionnels pourraient bénéficier des avantages des dits guichets en nouant des partenariats avec les banques.

Cette émission spéciale, présente de nombreux avantages, en particulier pour les investisseurs institutionnels qui pourront investir sur ces titres à maturité longue. Elle permettra aux gestionnaires de portefeuille d'investissement d'accroître la durée de leur portefeuille et d'offrir un meilleur rendement à leur clientèle ; et facilitera l'acquisition des titres publics par les investisseurs orientés sur le long terme et ayant besoin de réajuster leur portefeuille sur des titres devant échoir à court terme.

L'opération du 10 décembre 2021 organisée par UMOA-Titres, est ouverte à toute personne physique ou morale souhaitant acquérir les titres publics de l'Etat du Sénégal. Ainsi, pour saisir cette opportunité d'investissement rentable, sécurisée et défiscalisée pour les résidents du Sénégal, les investisseurs sont invités à se rapprocher d'un intermédiaire de marché de l'Union, soit une banque ou une Société de Gestion et d'intermédiation (SGI), qui se chargera d'effectuer les placements pour leur compte.

Ensemble, contribuons aux efforts de relance économique des Etats de la zone UEMOA en participant à cette opération.

Accédez à l'essentiel des informations disponibles sur cette opération [ici](#).